Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne 0.50
Réclames	— 1.00
Faits divers	— 2.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	— 2.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	— 2.50
Etat-civil	— 0.75
Chronique locale	— 0.00
Echos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6.00

Temps probable. — En France, des pluies sont probables avec temps assez doux dans le Nord.

Bien loin que la mortification soit ennemie de la joie, c'est sur elle que repose tout son édifice ; toutes ses rigueurs tendent à elle. Mgr KEPPLER.

SÉNAT

Fin de la séance du samedi 27 décembre 1913

Sur la demande de crédits supplémentaires, M. RIOU a formulé de sérieuses observations, auxquelles M. CAILLAUX a répondu tant bien que mal.

Le relèvement des soldes

Le Sénat examine ensuite le projet des soldes. MM. BERARD et COUYBA demandent la suppression de l'augmentation pour les officiers supérieurs. Cet amendement appuyé par MM. DOUMERGUE et NOULENS est combattu par MM. MILLIES-LACROIX, GAUDIN DE VILAINE et TOURON.

ECHEC AU GOUVERNEMENT

L'amendement Berard excluant les officiers supérieurs du relèvement des soldes est repoussé par **153 voix contre 112.**

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 293 votants.

Les douzièmes provisoires

M. RIBOT a la parole. L'orateur déclare d'abord que la situation financière actuelle est la plus critique qui se soit produite depuis 1866. Le déficit constaté est de 600 millions en y comprenant, avec raison, 150 millions nécessaires pour payer l'amortissement. Je ne pourrais voter un emprunt, dit M. Ribot, ne comportant pas un amortissement assez rapide.

Nous avons encore des dépenses militaires considérables, donc on ne pourra faire couvrir par l'emprunt, la totalité des dépenses du Maroc. Par conséquent ce n'est pas 600 millions de recettes annuelles qu'il faudra trouver, c'est davantage. Deux étapes seront nécessaires. Il faut montrer au pays que le parlement est capable d'un acte énergique. Le ministre des finances annonce des impôts sur la richesse acquise. Il y aurait beaucoup à dire sur cette expression. On ne peut écraser d'impôts ceux qui possèdent sous peine de commettre une erreur économique considérable.

En ce qui concerne l'emprunt sur le revenu, je suis disposé en présence de la situation actuelle à faire des pas décisifs vers la conciliation. (Très bien ! Très bien !) C'est une question de patriotisme.

M. RIBOT. — Je ne crois pas que l'on puisse dépasser 500 millions. Il sera impossible de trouver 900 millions nouveaux sur la fortune. Je constate donc, que la situation est dangereuse. Les dispositions du parlement sont peut-être inquiétantes. Pour moi, il faut dire la vérité au pays et demander à son patriotisme ce qu'il est capable de nous donner. (Très bien ! Très bien !)

En ce qui concerne les dépenses extraordinaires, je regrette que la question de l'emprunt ait amené une chute de ministère. M. le ministre des finances se déclare impuissant d'indiquer dès aujourd'hui, le chiffre des sommes à emprunter, eh bien, cela est très grave. L'administration et la Chambre n'ont pas manqué de temps pour éclaircir la situation. L'état de choses actuel n'a qu'un nom : C'est le désordre ! (Vifs applaudissements).

M. RIBOT déclare que l'emprunt ne peut être indéfiniment ajourné. Le Gouvernement doit faire l'emprunt dès qu'il le pourra. Pour retarder l'emprunt, le Gouvernement a indiqué devant la Commission, une raison politique : il veut que les Chambres se mettent d'accord sur un impôt sur le capital et un impôt sur le revenu. Il ne doit pas s'agir de politique dans la question de l'emprunt. Il y a quelque chose de supérieur aux partis : c'est la République ! C'est la France ! (Applaudissements prolongés).

RÉPONSE DE M. CAILLAUX

M. CAILLAUX explique longuement le programme financier du Gouvernement et la situation financière actuelle. Il sera possible de faire face à la presque totalité du déficit du budget de 1914, mais on doit envisager que le budget de 1915 se présentera avec un déficit de 450 millions ; les dépenses du Maroc laissées en dehors. Pour celles-ci il est utile d'établir un compte spécial.

A ce déficit de 450 millions, si en ajoute l'annuité de l'emprunt, il faut envisager une charge nouvelle de 600 millions.

Je compte, dit M. CAILLAUX, que la discussion sur l'impôt sur le revenu pourra revenir prochainement devant cette assemblée et j'espère à ce moment obtenir le concours de M. Ribot. Si cette réforme avait été faite, il y a quelques années, la situation actuelle serait tout autre. Sur les 600 millions, 100 millions peuvent être fournis par l'impôt sur le revenu. Pour le surplus, nous devons demander de petits sacrifices aux classes de la nation, le plus en mesure de le faire.

Nous devons leur demander non pas plus qu'elles ne peuvent fournir, mais ce qu'elles peuvent fournir. Souvenez-vous de ce qui a été fait en Allemagne qui n'a pas hésité à établir un impôt pesant pour la plus grande part sur les classes riches.

Nous devons aussi faire la couverture financière de nos dépenses militaires. Il ne faut pas rêver avec une réforme. Il faut aller aux réformes démocratiques.

M. CAILLAUX. — M. Ribot dit que nous ne pourrons pas créer des impôts, pour en retirer le bénéfice avant 1916. C'est peut-être exact pour l'impôt sur le revenu, mais un autre impôt que le Gouvernement présentera aux Chambres dès le début de janvier, pourra étant d'un mécanisme très facile, être appliqué et fournir des ressources dès 1914, en tous cas, à partir du 1er janvier 1915.

Il nous restera de nouvelles étapes à franchir, il ne s'agit pas de donner un gage à l'emprunt projeté, mais le pays doit être placé en face de ses devoirs et de ses responsabilités. Le Gouvernement vous demande de sanctionner d'abord le programme des dépenses extraordinaires, puis d'aborder ensuite les impôts indispensables, enfin sans que cela tarde beaucoup, d'examiner l'emprunt de liquidation nécessaire.

Le Gouvernement, pour accomplir son programme, a besoin de la confiance du Sénat. Il est persuadé que la Haute-Assemblée, toujours si attentive aux finances du pays, comprendra que le crédit de la France est une des premières conditions de sa grandeur.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, à 2 heures.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

LA GRANDE COLÈRE
de la Sociale Armentiéroise

ELLE A JOUÉ DU PAUVRE ELLE EST JOUÉE A SON TOUR

Les temps sont durs, c'est entendu. Beaucoup de vieux ouvriers, abandonnés par leurs enfants cruellement égoïstes, qui ne savent plus aider leurs parents comme les y invite le catéchisme, doivent recourir à l'assistance publique.

D'accord. Mais cette année, tout de même, le nombre des malheureux qui s'étaient fait inscrire, à Armentières, sur les listes de ladite Assistance, pour obtenir la pension de 15 francs par mois, parut exagéré à l'inspecteur départemental chargé d'examiner les demandes.

Ce fonctionnaire entreprit donc une enquête dans le fief de M. Chas, maire si riche d'une ville où semble sévir une si extraordinaire épidémie de paupérisme.

Il ne fallut pas à M. l'inspecteur de bien longues recherches pour découvrir la vérité.

A Armentières comme ailleurs, hélas ! il y avait beaucoup de vieillards intéressants et dignes d'être secourus. Chose curieuse, plusieurs de ceux-là n'avaient pas été admis au bénéfice de l'assistance.

Par contre, les radicaux et surtout les socialistes avaient fait inscrire sur la liste départementale un certain nombre de leurs créatures intéressantes peut-être au point de vue électoral, mais pourvues de moyens d'existence très suffisants.

Des agents électoraux socialistes n'avaient-ils pas été jusqu'à conseiller à des vieillards de vendre leur maison, pour acheter, avec le produit de cette opération, des titres au porteur qui ne les empêcheraient pas d'être pensionnés ?

De tels abus étaient trop criants. L'inspecteur départemental raya d'office bon nombre de candidats.

Frappa-t-il juste dans tous les cas ? Certains « fraudeurs » radicaux protégés du préfet, de M. Chas et de M. Graignon, receveur municipal, ne furent-ils pas maintenus contre tout droit ? Cela, c'est une autre affaire.

Toujours est-il que la Sociale armentiéroise, furieuse d'avoir fait tous les frais de l'hécatombe, vient de lancer, par l'organe du groupe « L'Avenir », un tract indigné.

Dans ce factum, il est question de « désolation extrême », de « très pauvres gens sans pain », de « mesure barbare », d' « iniquité », de « mouchards », etc., etc....

Indignation feinte ! Hypocrite pitié ! Si les socialistes d'Armentières plaignaient sincèrement les « très pauvres gens », ils n'auraient pas tenté de faire attribuer à leurs créatures bien rentées les pensions auxquelles les vrais pauvres, et ceux-là seulement, avaient droit.

Non, ce qui provoque la grande colère des chefs socialistes, ce n'est pas le spectacle de la misère non assistée, c'est l'échec de la malhonnête manœuvre électorale combinée par le parti et déjouée par l'inspecteur départemental de l'assistance publique.

Que ce fonctionnaire n'ait obéi, lui non plus, qu'à des mobiles politiques, c'est fort possible et nous ne défendrons pas l'homme du préfet, à qui le factum socialiste reproche de se soucier des intérêts de la classe ouvrière comme un poisson d'une pomme.

Mais qu'on se rassure ! La cause des « frères de misère », dépossédés de leurs pensions d'assistance au profit des électeurs plus ou moins « Chassieux », ne passionne pas les collectivistes armentiérois au point qu'ils ne soient tout près, quand sonnera l'heure des élections, à faire, une fois de plus, le jeu des radicaux, tant maudits aujourd'hui.

Que les travailleurs armentiérois prennent note de cette prédiction, pour se la rappeler en mai prochain !

Gazette du Nord

Samedi matin, à neuf heures, en l'église Saint-Benoît-Labre, à **LILLE**, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de **Mme Vve Théodore Choain**, née **Pauline Delangle**.

Le deuil était conduit par les trois fils de la défunte, MM. Henri Choain, Julien Choain, linotypiste à « la Croix du Nord », et Théodore Choain.

M. l'abbé Mochè, administrateur de « la Croix du Nord, des représentants de chacun des services du journal et de l'imprimerie, la plupart après leur travail de nuit, avaient tenu à donner par leur présence à M. Julien Choain un témoignage de chrétienne sympathie.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

Vendredi, à 11 heures, ont été célébrées en l'église de **LESQUIN**, en présence d'une foule considérable, les funérailles de **M. Louis Chuffart**.

La levée du corps a été faite par M. le curé de Lesquin, assisté de M. le curé de Vendeville et de M. Chuffart, vicaire à Cysoing.

Le corps était porté par quatre jeunes gens de la Confrérie du Saint-Sacrement.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Alfred Moraud et Emile Choteau, du conseil paroissial ; J. Dejagbère et Julien Manche, de la « Fraternelle ». Derrière la croix, suivaient les bannières des diverses confréries de la paroisse et une délégation de la Société de gymnastique « La Jeune France » avec son drapeau.

Après l'Evangile, M. le Curé, en quelques mots, parla de l'existence toute chrétienne du défunt et de son dévouement à l'Eglise.

Au cimetière, M. Julien Manche, au nom du Comité catholique et de toutes les œuvres paroissiales, a retracé la vie exemplaire de M. Louis Chuffart, homme de bien par excellence, qui donna tant de preuves d'attachement à toutes les œuvres paroissiales, de bonté et de charité envers les malades et les pauvres.

Samedi matin, en l'église Notre-Dame, à **HAZEBROUCK**, ont eu lieu les funérailles de **Mme Fourgaut**, épouse de M. Charles Fourgaut, chef de gare.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait quelques hauts fonctionnaires de la Cie du Nord, des délégations du personnel des grandes gares, ainsi que le personnel non en service de l'exploitation, de la traction et de la voie à Hazebrouck, et de nombreuses notabilités de la ville.

Le corps a été ensuite dirigé sur Calais, où a eu lieu l'inhumation.

— A 9 heures et demie, furent célébrées, en l'église Saint-Eloi, les funérailles de **Mme Ve Marrie**, belle-sœur de M. l'abbé Marrie, curé d'Esnes. L'assistance était nombreuse.

— A 10 heures et demie, eurent lieu, en la même église, les funérailles de **Mme Ve Auguste David**. Le christ était porté par Mlle Bieswal. Les coins du poêle étaient tenus par Mmes O. Warein, Deeupper, Everwyn et Mlle Deboudt.

Le deuil était conduit par les fils et gendres de la défunte.

Dans l'assistance on remarquait : M. Eugène Warein, maire, M. Gustave Pattein, adjoint, etc., et de nombreux ecclésiastiques. L'inhumation a été faite au cimetière communal, dans le caveau de famille.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Nous apprenons le prochain mariage à **BAILLEUL**, de **Mlle Lucienne Gappelle**, avec **M. Edouard Dunas**, inspecteur d'assurances.

ÉCHOS

EVÊCHÉ DE LILLE

L'élection de Mgr Quilliet au siège épiscopal de Limoges a été notifiée à Mgr Charost par la lettre suivante, parvenue hier, samedi, à l'Evêché de Lille :

SACRÉE CONGRÉGATION CONSISTORIALE

Rome, le 24 décembre 1913.

Illustrissime et Reverendissime Seigneur

En vertu de ma charge, je fais savoir à Votre Grandeur, qu'aujourd'hui même, par ordre de Notre Saint Père le Pape Pie X, j'ai adressé à Monsieur le chanoine Hector Quilliet, professeur à l'Université de Lille, la lettre aux termes de laquelle il est élu évêque de Limoges.

Avec tous mes vœux, je me dis de Votre Grandeur

Le tout dévoué dans le Seigneur,

C. Cardinal DE LAI,

EVÊQUE DE SABINE.

Secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale.

NOUVELLES MILITAIRES

TABLEAU D'AVANCEMENT

Service de santé. — Sont désignés : pour le grade de médecin principal de 2e classe, le médecin-major de 1re classe Rouchaud, de l'hôpital militaire de Maubeuge (18) ; pour le grade de médecin-major de 1re classe, le médecin-major de 2e classe Dupuich, direction des services de santé du 1er corps (38) : pour le grade de médecin-major de 2e classe, le médecin-aide-major de 1re classe Plasson, du 73e d'infanterie (2) ; pour le grade de pharmacien-major de 1re classe, le pharmacien-major de 2e classe Lemitonnard, de l'hôpital militaire de Lille (1).

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD

Les trains marqués C à l'horaire auront lieu le 1er janvier et les dimanches 4, 11 et 18 janvier.

Derniers départs pour Halluin, 5 h. 53 ; pour Deûlémont, 7 h. 20 ; pour Frelinghien, 8 h. 12.

LES INJUSTICES D'UN BUREAU DE BIENFAISANCE

Ce n'est pas la première fois que pareille rubrique paraît dans notre journal, et il faut prévoir qu'avec la loi et les arrêtés préfectoraux qui règlent la composition des bureaux de bienfaisance, nous sommes exposés à la voir reparaître souvent dans nos colonnes.

Nous ne manquerons pas à notre devoir, qui est de dénoncer à l'opinion publique toutes les injustices que cette loi mal faite ou mal appliquée laisse commettre en donnant droit de haute et basse tyrannie aux majorités sectaires nommées par les préfets pour diriger ces bureaux de prétendue bienfaisance.

Aujourd'hui, nous parlerons de celui de Wervicq, livré à l'arbitraire d'un homme qui, par sa situation, fait à lui seul la majorité. Monsieur Saint-Léger, dont il s'agit, est un patron industriel, maître tout puissant dans son usine. Par quels moyens est-il arrivé à être aussi maître absolu au bureau de bienfaisance ? Mystère et coterie politique.

Deux des membres du bureau sont des employés de l'usine et, naturellement, opinent du bonnet quand le patron lève le doigt.

Un troisième est sourd, et comme il a été, lui aussi, nommé par le préfet, il attend l'avis de ses compères pour exprimer son opinion, toujours conforme.

Et voilà de quoi est formée la majorité du bureau de bienfaisance qui, à Wervicq, dispose du patrimoine des pauvres et qui doit répartir les secours de la charité aux familles nécessiteuses.

Si encore cette majorité, où la volonté d'un seul homme commande, s'inspirait uniquement des besoins des familles et se laissait guider dans ses distributions aux pauvres par des idées de justice et d'égalité, nous ne protesterions pas.

Mais voici des faits qui démontrent chez les dispensateurs des biens du bureau tout autre souci que celui de la bienfaisance.

Un ouvrier, Pierre Hollebecque, 38 ans, qui a six enfants, dont l'aîné a 12 ans et le dernier 5 mois, ne peut rien obtenir du bureau de Monsieur Saint-Léger.

Un ouvrier, Jean Marescaux, 45 ans, qui a 5 enfants, dont l'aîné a 12 ans, et le dernier 8 mois, ne peut rien obtenir de la compassion de M. St-Léger.

Un ouvrier, J. Deforche, 43 ans, qui a 6 enfants dont l'aîné a 13 ans et le dernier 1 an, ne peut rien obtenir de la charité de M. St-Léger.

Un ouvrier, Léonard Vanhée, 60 ans, 7 enfants, dont l'aîné a 15 ans et le dernier 1 an, ne peut rien obtenir de la prétendue bienfaisance de M. St-Léger.

Ces ouvriers, chargés de famille et gagnant avec peine de quoi pouvoir élever leurs enfants ont réclamé à plusieurs reprises les secours du bureau.

A toutes leurs réclamations, présentées et soutenues par les 3 membres de la minorité, les 4 membres de la majorité, par l'organe de M. St-Léger approuvé par ses trois complices, a toujours opposé le plus dédaigneux refus, sans même vouloir donner en séance la moindre raison, le moindre motif plausible de ce refus.

Les ouvriers ont écrit au préfet pour lui exposer leur situation et se plaindre de l'intransigeance du bureau de bienfaisance.

Le préfet les a renvoyés à la commission administrative du Bureau.

C'est de la dérision ! et on ne se moque pas plus effrontément du pauvre peuple sous le régime de notre République démocratique et sociale où les discours du Président, des Ministres et des Préfets ne parlent que des progrès de la solidarité et d'ascension de la société vers toujours plus de justice, d'égalité et de bien-être.

Quelle fumisterie et quelle sinistre blague aux oreilles des pauvres ouvriers qui demandent à la charité du bureau de bienfaisance quelques pains pour nourrir leur famille et qui ne peuvent rien obtenir.

Pourquoi ?

Parce que leur tête, leur honnêteté, leurs convictions religieuses déplaisent au tout-puissant St-Léger, dépositaire, par la volonté du Préfet, du patrimoine des pauvres.

C'est injuste et nous protestons.

JUBILÉ SACERDOTAL
de M. l'abbé Declerck
à Wambrechies

La paroisse de Wambrechies a vécu jeudi une journée inoubliable, tant à cause des consolantes et douces cérémonies de la belle fête de Noël qu'à cause de la circonstance spéciale que revêtait cette journée dans la paroisse. On fêtait le 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le Curé.

LA MESSE DE 5 HEURES

De grand matin, une foule énorme se pressait dans l'église à la messe de 5 h. Avec un empressement plus grand qu'à l'ordinaire, on était venu adorer l'Enfant-Jésus dans la crèche et lui demander ses bénédictions les plus abondantes pour le vénéré jubilaire. Et tout à l'heure, durant la messe, ce seront des centaines et des centaines de communions qui seront faites à la même intention.

Une journée si bien commencée ne pouvait être que bénie de Dieu.

LE CORTÈGE

A 9 heures trois quarts, au son joyeux de la grosse cloche, le cortège se forme pour aller chercher M. le Curé au presbytère. Il est composé de la façon suivante : Le suisse et les enfants de chœur, une délégation de l'école libre des filles de la Providence, les Enfants de Marie, le Tiers-Ordre avec leur bannière respective, un groupe de garçons de l'école libre, une délégation des vieillards de l'Hospice, la Jeunesse Catholique avec son drapeau, la Musique Municipale, enfin M. le Curé, suivi de son Conseil paroissial et les membres de sa famille.

Sur tout le parcours, jusqu'à l'église, de joyeuses guirlandes courent le long des rues et le drapeau national flotte à la fenêtre de toutes les maisons.

La Musique nous donne un de ses plus beaux pas redoublés et c'est à 10 heures juste que le cortège pénètre dans l'église.

LA GRAND'MESSE

M. le Curé se rend immédiatement à l'autel, où il va célébrer la messe solennelle d'actions de grâces, assisté de ses deux vicaires.

La Chorale Sainte-Cécile prête son concours pour l'exécution de la messe. Elle le fait avec son talent habituel.

Après l'Evangile, M. le Curé monte lui-même en chaire. Il tient à dire personnellement, en ce jour, devant ses chers paroissiens, accourus en foule (ils étaient près de 1.700), sa reconnaissance au Seigneur pour les bienfaits reçus en ces 25 années de sacerdoce. Très brièvement (le temps lui manquait), il rappela les différents ministères qu'il avait remplis jusqu'au jour où il y a près de 3 ans, ses supérieurs l'avaient envoyé à Wambrechies. Ici il n'a eu qu'un désir : être prêtre de J. C. toujours, et comme tel faire du bien à tous, être utile à tous, secourir, consoler et encourager. Ce désir, il s'efforcera de le réaliser de plus en plus et pour cela il demande d'être aidé par les prières et par la bonne volonté de ses paroissiens. Il termina en remerciant toutes les personnes, qui par leur concours généreux et empressé, avaient voulu rendre si belle cette journée.

La messe se continua dans un religieux silence et dans la prière fervente. Au cours du Saint Sacrifice, on distribua à chaque personne présente un pieux souvenir du jubilé.

APRÈS LA MESSE

A l'issue de la messe, dans la grande salle de la Maison Saint-Henri, M. le Curé reçut les différentes œuvres de la paroisse, qui avaient voulu (c'était légitime), lui présenter leurs félicitations et leurs vœux).

Après un chant de circonstance, donné par la « Cécilienne », chaque œuvre eut son mot à dire. Il fut charmant, ce concert varié de notes spéciales, mais bien vibrantes.

M. le Curé répondit à tous en termes très délicats. « Je serais confondu de tant d'honneurs, dit-il, si je ne savais qu'ils s'adressent moins à moi-même qu'au caractère sacerdotal dont je suis revêtu. »

En remerciant tous ceux qui devant lui étaient l'image de la vie de la paroisse, du bien déjà fait, M. le Curé souhaite que les 25 années qui le séparent de ses noces d'or, soient des années de prospérité de plus en plus grande pour la paroisse.

La réunion prit fin au chant d'un chaleureux vivat.

L'APRÈS-MIDI

Aux Vêpres de 3 heures, belle assistance encore. Le sermon fut donné par M. l'abbé Cousin, supérieur de l'Ecole libre Jeanne d'Arc à Lille.

A 4 heures 1/2, pour clôturer la journée, une séance récréative, très intéressante, fut donnée par la Jeunesse Catholique, dans la Salle des Fêtes de la rue Obert.

En un mot, belle et réconfortante journée, qu'un radieux soleil avait encore embellie.

A nouveau, honneur, félicitations et vœux au vénéré jubilaire. « Ad multos annos ! »

Le voyage de M. Poincaré dans la Somme
EST AJOURNÉ

Paris. — En raison de la proximité des élections, le voyage que le Président de la République devait faire dans la Somme, le 18 janvier, est ajourné au mois de juin.

Une CRISE dans le TEXTILE

Un certain nombre de filatures de Fourmies, Avesnes et environs sont obligées de chômer par suite de la crise qui sévit dans l'industrie textile.

Les patrons ont informé leur personnel qu'on ne travaillerait plus que quatre jours par semaine. Cette décision vient d'être mise à exécution.

ASPHYXIÉE dans une salle de bain
A TOURCOING

Vendredi soir, un pénible accident jeta la consternation dans une honorable famille.

Inquiets de ne pas voir revenir Mlle Thérèse Delepoulle, qu'ils savaient s'être rendue à la salle de bain, M. et Mme Roussel-Delepoulle, ses beau-frère et sœur, rue de Guisnes, 79, se décidèrent à l'aller chercher. Ils eurent beau l'appeler, heurter la porte. Point de réponse. Ils pénétrèrent dans la pièce.

Mlle Thérèse était étendue sur le parquet, le visage cireux. Ils se hâtèrent de la porter dans une autre place et, tandis qu'ils s'essayaient à lui porter secours, MM. les docteurs Vanneufville et Duquennoy étaient appelés. Ni les soins de M. et Mme Roussel, ni la science des docteurs ne purent la rappeler à la vie.

La mort est due à l'asphyxie. La salle de bain est chauffée par un calorifère à gaz sans cheminée. L'appareil, qui n'avait jusque-là donné lieu à aucune remarque, fonctionnait mal. La combustion incomplète du gaz avait empli la salle d'oxyde de carbone. Ce gaz traître avait fait son œuvre stupéfiante.

Mlle Thérèse Delepoulle était âgée de 34 ans ; elle était fille des feus M. et Mme Charles Delepoulle-Joire.

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE
641

Un attelage à l'eau
A BRUAY-SUR-ESCAUT

Une boulangère de Saint-Saulve conduisait son pain en voiture à la Folie, hameau de Bruay, en longeant la digue de l'Escaut.

Soudain, le cheval prit peur d'une sirène de bateau. La boulangère eut le temps de sauter de la voiture, mais son petit garçon resta dedans et tomba à l'eau avec l'attelage. Il fut sauvé par les mariniers, présents, mais le cheval fut noyé.

Les pains et les coquilles furent perdus.

Un noyé à La Madeleine

Samedi matin, vers 8 heures, MM. Edmond Goret, 25 ans, journalier, sentier du Paradis et Camille Baert, 32 ans, aubergiste, rue Sadi-Carnot, à St-André, longeaient le canal de la Deûle. A la hauteur du pont Kuhlmann, ils aperçurent, à deux mètres de la berge, le corps d'un homme flottant sur l'eau. Ils le retirèrent à l'aide d'une perche et le déposèrent sur le chemin de halage.

M. le commissaire Berirand vint procéder aux constatations d'usage et le fit transporter à la morgue.

Dans la matinée, un de ses fils vint le reconnaître. C'est un nommé Henri Boisne, 50 ans, journalier, veuf, ayant trois enfants, dont l'un est militaire et demeurant sentier St-Joseph, 6.

Depuis un an, Henri Boisne souffrait d'une paralysie au côté droit et ne travaillait plus depuis deux mois.

Ses loisirs forcés le rendaient sombre et lui causaient la hantise d'idées noires.

UNE FABRIQUE DE PIANOS AUTOMATIQUES
incendiée
rue du Faubs-de-Roubaix
A LILLE

LA PANIQUE SE MET PARMI LES HABITANTS DE LA RUE SAINT-DRUON QUI JETTENT LEUR MOBILIER DANS LA RUE. — L'USINE SEULE EST DETRUITE. — 50.000 fr. DE DÉGATS.

Un incendie, qui a pris rapidement de grandes proportions à cause de la nature des matériaux qui brûlaient et de la violence du vent, a détruit, samedi soir, une fabrique de pianos automatiques.

Cette fabrique, qui occupe une cinquantaine d'ouvriers, et est dirigée par M. Bailleul, ancien adjoint socialiste de Roubaix, est située rue du Faubourg-de-Roubaix, 239, près du pont du Lion-d'Or et est contigué au dépôt de la Compagnie des tramways.

Des bureaux et la maison d'habitation font face à la rue ; derrière ces bâtiments s'étend l'atelier de construction haut de deux étages. Cet atelier contenait les moteurs, plusieurs machines, quelques pianos et d'importantes quantités de bois brut ou ouvragé. Un autre atelier, qui fut épargné par le feu, sert de réserve à divers matériaux, du bois principalement.

L'atelier principal, celui de la construction, est contigu dans toute sa longueur à gauche au dépôt des tramways, à droite à toute une rangée de maisons ouvrières dont le propriétaire est M. Grinart, de La Madeleine.

L'alarme

M. Bailleul avait quitté sa demeure vers 8 h. 1/2 et s'était rendu à Roubaix.

Un quart d'heure plus tard, un passant entrait précipitamment dans la loge de la concierge, Mme Loorez et s'écriait : « Il y a feu à l'usine, hâtez-vous ! »

Des flammes s'élevaient en effet du centre de l'atelier de construction. On tenta vainement de jeter quelques seaux d'eau sur le foyer. Le brasier se développa avec une rapidité extraordinaire.

Les ravages du feu

En quelques minutes l'atelier tout entier devint la proie des flammes. Les bois découpés, séchés, prenaient feu comme de la paille. Bientôt la toiture s'effondra, d'énormes gerbes de flammes et de fumée s'élevèrent vers le ciel éclairant sinistrement et grandiosement tous les alentours.

Puis des détonations retentirent. C'étaient des bidons d'essence qui sautaient. On en perçut l'éclatement jusqu'à La Madeleine.

La machinerie elle-même fut livrée au fléau et les ferrailles se tordirent sous le morsure du feu.

La panique dans la rue Saint-Druon

Dès qu'ils virent l'importance que prenait l'incendie, les habitants de la rue St-Druon crurent leurs maisons menacées. Le vent, très violent, chassait en effet les flammes vers l'arrière de leurs demeures.

Celles-ci étaient à la vérité séparées de l'usine par un mur très élevé et assez épais, et par une cour large de un mètre. Les flammes passaient par dessus le mur et n'atteignaient, ne devaient pas atteindre les maisons. On vit par la suite que les habitants eussent gagné à attendre quelque peu.

Mais leur mobilier, qui n'est d'ailleurs pas assuré, étant leur seul bien, ils crurent bien faire en le déménageant en toute hâte. Hommes, femmes, enfants, à demi-vêtus, se mirent alors dans les maisons et en sortirent tout ce qu'ils pouvaient : tables, bancs, chaises, matelas, sommiers furent jetés par les fenêtres et entassés pêle-mêle, dans un désordre inexprimable, dans la rue, contre les murs de la fonderie Gossart. Les gens criaient, s'appelaient, la vaisselle se brisait, des tables, lancées du 2e étage, se disloquaient, des vitres volaient en éclats, les vêtements s'éparpillaient dans la boue, chacun courait éperdu, affolé, tandis qu'au-dessus des maisons les étincelles, rabattues par le vent, volaient par milliers, et que, phénomène curieux, dû à la simple inflammation de la suie, des cheminées crachaient des flammes tout comme des hauts-fourneaux.

Les efforts des pompiers

Tandis que M. Bailleul, prévenu par téléphone, revenait chez lui, les pompiers des diverses casernes installaient rapidement leurs lances sous la direction du commandant Bolvin, des capitaines Crombez, Aerts, Pattin, des lieutenants Lampe, Lebrun, etc.

La pompe à vapeur fut placée à hauteur de la rue du Chevalier-Français, près d'une bouche d'eau à environ 150 mètres du foyer de l'incendie. C'est sans doute cet éloignement qui fut cause que la pression de l'eau fut, au début du sinistre, insuffisamment forte. La grande échelle fut dressée dans la rue St-Druon et on hissa jusqu'à son sommet, non sans mal comme toujours, une lance au moyen de laquelle on put projeter par dessus les maisons sur l'usine d'abondants jets d'eau.

Grâce aux efforts réellement méritoires des pompiers on put réussir, vers 11 h., à localiser les flammes et à protéger les maisons de la rue St-Druon.

Deux ou trois cependant furent atteintes par les flammes mais ne subirent que peu de dégâts.

Le service d'ordre

Plusieurs milliers de personnes se portèrent dès le début de l'incendie vers la fabrique et se répandirent dans les rues du Faubourg-de-Roubaix et Saint-Druon. On conçoit que les quelques agents du quartier qui y accoururent les premiers eurent fort à faire pour établir un précaire service d'ordre. M. Vigniaud, commissaire de service, ne tarda cependant pas à arriver et, aidé de l'inspecteur Decarne et de piquets de soldats du 43e, venus de la caserne Souham, établit de solides barrages.

Parmi la foule on remarquait M. l'abbé Trouillet, curé de la paroisse qui, avec ses deux vicaires, MM. les abbés Dondeyne et Renaut, prêtèrent leur plus dévoué concours aux pauvres gens qui déménageaient leur mobilier. Vinrent ensuite MM. Duburcq et Remy, adjoints, et M. Assolignon, secrétaire général de la Mairie.

Les dégâts
La détresse de nombreux ménages

L'usine de pianos automatiques a pour ainsi dire seule eu à souffrir des flammes.

Le chiffre des dégâts atteindrait 50.000 francs, dont 25.000 pour les marchandises et les machines, le reste pour les bâtiments.

Mais la panique qui poussa les habitants d'une vingtaine de maisons de la rue Saint-Druon à déménager leur mobilier a eu des conséquences désastreuses pour tous ces pauvres gens. Nous avons vu la literie traîner dans la boue, la vaisselle saccagée, les meubles démolis; des portes, des fenêtres ont été brisées. Il faut espérer que des âmes charitables leur viendront en aide pour réparer dans la mesure du possible les pertes cruelles subies dans cette soirée de panique.

Toute la nuit une grande animation a régné dans la rue Saint-Druon et aux environs. Quelques personnes ont pu, dès que tout danger de reprise de l'incendie eut été écarté, regagner leur demeure et y prendre leur repos. D'autres ont trouvé asile chez des voisins.

Un service d'ordre très sévère a été établi autour du mobilier déposé dans la rue.

Un chauffeur assassiné
A LEZENNES

On sait que le dossier de cette affaire a été adressé par le parquet aux magistrats de la Cour de Douai qui décideront, s'il y a lieu ou non, de recommencer la procédure.

Quoqu'il en soit, les aveux de Théron sont nequis. Feixnti, lui, vient de reconnaître que le récit fait par son complice, était exact. C'est du moins ce qu'il a raconté à des co-détenus.

L'enquête faite sur Théron a permis d'apprendre que cet individu avait, étant matelot à Brest, subi deux punitions, l'une de 30 jours de prison, l'autre de 60, pour avoir assisté à des meetings anarchistes.

Un vol de laine peignée
rue des Grapperies, à ROUBAIX

La nuit dernière, des malfaiteurs ont escaladé la grand'porte d'un magasin appartenant à Mme Delebois, rue des Grapperies. Ils ont enlevé deux balles de laine peignée placées sur un camion et contenant 40 bobines valant au total 1.700 fr.

Un homme d'équipe de la gare de Roubaix, Léon Olivier, suivait samedi matin la voie ferrée pour se rendre à son travail. En passant sur le pont de la rue des Arts, il trouva une planche du tablier dérangée, qui mit en éveil sa curiosité. Grande fut sa surprise en découvrant sous cette planche 22 bobines de laine qui furent reconnues par la maison Delebois.

M. Barthouil, commissaire du quartier, poursuit les recherches à l'effet de retrouver les 18 autres bobines.

DESCENTE de PARQUET
A ARMENTIÈRES

Samedi matin, M. Delalé, juge d'instruction, est descendu à l'asile d'aliénés d'Armentières, accompagné de M. le docteur Dutilleul, médecin légiste.

Celui-ci a fait l'autopsie du corps du gardien Decouvelle et a conclu à une mort naturelle par hémorragie dans une caverne tuberculeuse du poumon.

L'ACTE de SAUVAGERIE
DE WALLERS

Nous avons dit que ce drame avait eu pour cause un motif futile. Il s'agit d'une question de 75 centimes.

Macrez Constant, 26 ans, colporteur de journaux à Wallers, avait refusé de mettre le journal chez Florian Cattiaux, 35 ans, à Bellaing, qui lui devait 75 centimes.

Celui-ci avait conçu un vif ressentiment de ce refus. Voyant, jeudi, Macrez qui passait sans le servir, il sortit de sa maison, pendant que le marchand de journaux se querellait avec sa compagne, et, tenant en main un gros verrou, Cattiaux en assena un coup violent sur la tête du colporteur, qui s'affaissa.

Effrayé, Cattiaux le porta sur son propre lit et lui donna des soins, mais Macrez avait une fracture du crâne près de la tempe, qui amena une amnésie partielle.